

**DISCOURS OUVERTURE DU PREMIER FORUM MÉDITERRANÉEN CDR SUR
LES EVOLUTIONS DES LÉGISLATIONS AGRICOLES ESPAGNOLE ET
FRANÇAISE DANS LA DYNAMIQUE EUROPÉENNE DE LA PAC**

Monsieur Régis Dubourg, Directeur Général de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture,

Professeur Norbert Olszak, Président de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Docteur Leticia A. Bourges, Secrétaire Générale du Comité Européen du Droit Rural,

Mesdames et Messieurs,

Mes premiers mots sont pour vous prier d'abord d'excuser l'absence de Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement du Gouvernement espagnol, Madame Isabel García Tejerina, qui n'a pu assister à ce Forum comme elle l'aurait souhaité et me demande de vous transmettre tous ses vœux de réussite pour le déroulement de ce Forum.

C'est un plaisir pour moi d'être présent aujourd'hui ici où, sans aucun doute eu égard à la qualité des intervenants, sera apportée une large vision sur l'évolution des législations agricoles des deux pays dans la dynamique européenne de la PAC ainsi que sur le contexte plus large du phénomène de la mondialisation.

Signaler tout d'abord que, de par mon expérience professionnelle et ma trajectoire personnelle, j'ai vécu la PAC sous différentes optiques aussi bien en tant que Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères où j'ai été amené à participer à de multiples négociations commerciales agroalimentaires, qu'en ma qualité d'agriculteur et d'éleveur, qui m'ont renforcé dans ma conviction sur l'importance de pouvoir compter sur un milieu rural vivant en tant que patrimoine économique, social, environnemental et culturel de premier plan, ainsi que sur la nécessité de miser sur le développement durable de notre milieu rural.

La France et l'Espagne, toutes deux avec un secteur agroalimentaire dynamique, se placent parmi les principaux pays bénéficiaires de la PAC et ce malgré certaines différences, comme celles concernant le lien entre la taille de l'exploitation et le nombre de bénéficiaires des Paiements Directs. Veuillez prendre pour exemple, dans le chapitre des Paiements Directs, la France comptabilise la moitié des bénéficiaires par rapport à l'Espagne (390.000 bénéficiaires en France contre 910.000 bénéficiaires en Espagne) mais reçoit une moyenne de 20.000 euros par bénéficiaire contre 5.600 euros en Espagne.

Malgré ces différences l'Espagne et la France partagent des objectifs et des lignes directrices afin de réussir une Agriculture Durable et Rentable.

Pour ce faire, l'agriculteur et l'éleveur ont besoin d'avoir un horizon clair et sûr. Il est indispensable que la législation applicable dans ce secteur

d'activité apporte des certitudes et de la sécurité à l'activité, comme c'est le cas dans n'importe quelle autre entreprise, lors de la planification de l'activité.

Dans ce sens il est impératif que l'entrepreneur agricole puisse avoir à sa disposition des outils lui permettant de planifier son activité avec une visibilité à moyen et long terme, d'investir dans l'exploitation et que les nouvelles générations perçoivent l'agriculture et l'élevage comme un avenir attractif et prometteur.

Pour y arriver, l'activité agricole doit être une entreprise qui, au-delà des services incontestables qu'elle rend à la société, **soit rentable. « La pérennité est dans la rentabilité ».**

La mondialisation que nous vivons dans nos échanges commerciaux et les discussions actuellement en cours au sein de l'OMC, où l'agriculture joue un rôle principal, doit toujours être présente dans nos esprits concernant ce processus d'adaptation législative.

Comme vous le savez l'Europe est le principal importateur de produits agricoles au monde. Près de 80% des exportations de produits agricoles réalisées par les pays tiers, notamment les pays en voie de développement, ont pour destination l'Europe.

L'initiative "tout sauf les armes", a ouvert les portes de l'Europe, sans contingents tarifaires, à tous les produits, sauf les armes, des 49 pays les plus pauvres de la planète.

En résumé l'Europe doit s'adapter à ces réalités et sur ce point le droit agroalimentaire européen doit accompagner le processus de réforme. Les plus anciens se souviendront des différentes réformes vécues, avec plus ou moins de succès dans les acquis communautaires depuis la constitution de l'Organisation Commune des Marchés en 1962 et qui a mis l'accent sur divers aspects, ce qui a parfois suscité des critiques à l'encontre de la bureaucratie européenne et qui se traduit dans la phrase : « il n'est pas de Commissaire d'Agriculture qui se respecte qui ne fasse sa propre Réforme de la PAC ».

Je me souviens que durant les dix années que j'ai passé à Bruxelles occupant différents postes au sein de la Commission, plusieurs réformes se sont succédées comme celle de MacSharry en 1992, qui a favorisé la transition des prix vers les paiements compensatoires et la mise en place de mesures d'accompagnement. Avec le Commissaire Fischler, l'agenda 2000 est développée et la réforme de la PAC est basée sur deux piliers : paiements directs et mesures de marché d'un côté et développement durable de l'autre. La révision intermédiaire de 2003 pour sa part a favorisé le découplage des aides, la conditionnalité et la modulation qui ont soulevé autant de controverses.

Lors du Bilan de Santé de la PAC de 2009, avec Madame Fischer-Boel en tant que Commissaire, le régime généralisé du paiement unique et la libéralisation des mécanismes de marchés ont été mis en place. Nombreuses mesures d'intervention et de systèmes historiques de quotas, comme ceux du lait, du vin ou de la betterave sucrière, disparaissent. Les principaux axes de la Réforme de la PAC pour 2015-2020 seront les paiements directs et la gestion des marchés, avec une plus grande importance des organisations de producteurs.

Face à ces défis auxquels nous nous trouvons où se mélangent les problématiques d'antan et les nouvelles difficultés, il faut travailler sur l'identification de nos objectifs et nous doter d'outils législatifs efficaces afin de réussir. Pour ce faire, il est indispensable de travailler sur le renouvellement générationnel, car plus de 55% de la population agricole européenne a plus de 55 ans et ce qui est plus grave moins de 6% de la population agricole a moins de 35 ans.

Il me semble également nécessaire d'atteindre un équilibre dans les bénéfices de la chaîne alimentaire, être capables de placer l'innovation comme moyen de rapprocher la science et le monde rural.

Les défis alimentaires, y compris la volatilité des prix, la gestion territoriale et environnementale placent l'agriculture au premier plan des actions pour les prochaines années et dans ce sens je veux lancer un

message optimiste car le secteur agroalimentaire a montré sa capacité d'adaptation et de leadership dans l'économie.

Je vous souhaite beaucoup de succès lors des débats et des conclusions de ce Forum.

Je vous remercie.

Anexes: CHIFFRES DU SECTEUR AGRICOLE EN ESPAGNE